



# ARRÊTÉ DU MAIRE

N°202-2024 du 22 juillet 2024  
(Publié sur le site internet le 26 juillet 2024)

## OBJET : AUTORISATION DE VOIRIE / RÈGLEMENT DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Chatuzange le Goubet,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2213 – 1 notamment),

**VU** l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 approuvant l'instruction relative à la signalisation routière, livre 1, 8ème partie,

**VU** la demande en date du 18 juillet 2024 de l'entreprise ENSIO, domiciliée 321 Allée des platanes 26270 LORIOLE SUR DRÔME, pour des travaux de remplacement d'une LOT par une L1C et pose d'un cadre et tampons L1C à la place de cadre et tampons L1P, rue du Vercors, 26300 CHATUZANGE LE GOUBET.

**CONSIDÉRANT** qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique, ainsi que celle des agents de l'entreprise concernée, chargés de l'exécution des travaux et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par ces travaux,

### ARRETE

**Article 1 :** Les travaux susvisés seront exécutés à partir du 19 août 2024 pour une durée de 30 jours.

**Article 2 :** La circulation sera réglementée ainsi :

- La circulation sera alternée avec basculement de circulation sur chaussée opposée, avec mise en place de feux tricolores.
- La vitesse sera limitée à 30 km/h dans l'emprise du chantier.

**Article 3 :** L'entreprise chargée de l'exécution des travaux prendra toutes les mesures de protection utiles.

Elle veillera au respect des droits des riverains.

Les panneaux prévus par les instructions susvisées seront implantés au droit du chantier par les soins de l'entreprise.

La pré-signalisation sera adaptée. L'entreprise aura également à sa charge l'implantation.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services, la Gendarmerie, la Police Municipale, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Christian GAUTHIER,**  
Maire



Ampliation de cet arrêté sera adressée :

- A Monsieur le Commandant de Brigade de la gendarmerie de Chatuzange le Goubet.
- A Monsieur le Commandant du C.I.S.G. de Romans.
- A Monsieur le Chef de Centre des pompiers de Chatuzange le Goubet.
- A Monsieur le Directeur du Centre Technique Municipal.